



## articles réexpédiés et remboursement non-reçu

Par **cascroute**, le **05/01/2012 à 21:19**

Bonjour,

J'ai commandé mi-octobre un article à la Redoute, qui ne me convenait pas. Je l'ai réexpédié par relais-colis. Le colis a bien été réceptionné par la Redoute, cela figure sur le site internet. Le remboursement par lettre-chèque est mentionné comme ayant été expédié par la Redoute le 21 novembre. Donc pour eux l'affaire est réglée.

Or, moi, je n'ai pas reçu la lettre-chèque en question. J'ai contacté à quatre reprises le service client pour avoir des précisions, (à 0,34 cts la minute....) sans succès. Les personnes répondant au service téléphonique récitent toujours le même discours: nous sommes désolés, problèmes technique, vous allez être remboursé dans les 5 jours, ..etc... et j'attends toujours cette lettre-chèque.

Quels sont les recours possibles dans ce cas?

Merci pour votre aide ou vos suggestions.